



## Le promoteur ne prévient le client du retard de livraison VEFA

Par **HORRI B**, le **24/07/2018** à **23:16**

Bonjour,

Suite à notre signature chez le notaire de notre nouvelle appartement en VEFA dont la date de livraison est prévu pour le 30/09/18 sur l'acte authentique signé le 6 juillet 2018, ( la date du 30/09/2018 figure aussi sur le contrat de réservation signé le 23/03/2018), le promoteur nous informe après l'avoir contacter par téléphone aujourd'hui que la date de livraison à été repousse pour le mois de novembre 2018, et que cette information était connu par tout les autres nouveaux propriétaires, depuis le mois de mars suite aux intempéries de l'hiver 2017. Le promoteur a donc oublié de nous informé de ce nouveau retard, qui nous met dans une situation désagréable. Quels sont les recours que je puisse faire pour obtenir un dédommagement suite à cette oubli.

Cordialement